

**DÉCISION DU MAIRE PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR
PRENDRE TOUTE DÉCISION CONCERNANT LA PRÉPARATION, LA PASSATION,
L'EXÉCUTION ET LE RÉGLEMENT DES MARCHES ET DES ACCORDS-CADRES AINSI
QUE TOUTE DÉCISION CONCERNANT LEURS AVENANTS**

***M 2025 037 ACQUISITION D'UNE SCIE A PANNEAUX ET D'UN DEPOUSSIÉREUR
POUR LA VILLE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (Lot 1&2)***

2025 - D - 189

Le maire de Villeneuve-Saint-Georges,

Vu le Code général des collectivités territoriales dont notamment les articles L. 2122-22, alinéa 4 et L. 2122-23 relatifs aux attributions exercées au nom de la Commune ;

Vu le Code de la commande publique notamment ses articles L. 2123-1, R. 2123-1 et R. 2123-4 du code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 25.1.5 du Conseil municipal portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire en date du 8 février 2025 ;

Considérant les objectifs de la Ville d'acquérir une scie à panneaux et un dépoussiéreur à son atelier de menuiserie, il est nécessaire de passer un marché de fourniture ;

Considérant les offres reçues (2 offres pour le lot 1 et 5 offres pour le lot 2) après consultation sur Achat public.com ;

Considérant l'offre économiquement la plus avantageuse de la société LA GENERALE INDUSTRIE pour les 2 lots ;

Considérant que le marché prend effet à compter de sa date de notification jusqu'à l'exécution complète des prestations ;

Considérant que le montant du marché est : Lot 1 = 42 985 € HT, Lot 2 = 23 900 € HT;

DÉCIDE

Article 1 : D'ACCEPTER et DE SIGNER le contrat avec la Société LA GENERALE INDUSTRIE 65-71 rue Henri Gautier-ZI Les Vignes 93000 Bobigny ;

Article 2 : DE PRECISER que le montant total des deux (2) lots est : 66 885 € HT ;

Article 3 : D'IMPUTER la dépense au budget de l'exercice correspondant.

Article 4 : Dit que la présente décision sera portée à la connaissance du conseil municipal.

Article 5 : DIT que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de Villeneuve Saint-Georges dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être formé devant le Tribunal administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal administratif de Melun par voie postale (43 rue Charles de Gaulle, 77000 MELUN) ou par voie électronique (www.telerecours.fr).

Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

Le Maire  par délégation
Kristel MASME
Praline PEREIRA



Pouvoir adjudicateur
Ville de Villeneuve-Saint-Georges
Place Pierre Sémard
94190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

Marché de Fournitures courantes et de services

ACQUISITION D'UNE SCIE A PANNEAUX ET D'UN DEPOUSSIÈREUR POUR LA VILLE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

MAIRIE DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

Numéro du marché : M 2025 037

Sommaire

1. Identification du pouvoir adjudicateur.....	3
2. Identification du co-contractant.....	3
3. Dispositions générales.....	4
3.1. Objet du marché	4
3.2. Mode de passation.....	4
3.3. Décomposition de la consultation	4
4. Durée et délais d'exécution	4
5. Forme du prix et montant de l'offre.....	4
5.1. Forme du prix	4
5.2. Montant de l'offre	5
6. Avance et règlement des comptes	5
6.1. Avance	5
6.2. Règlement des comptes.....	5
7. Acceptation de l'offre	6

1. Identification du pouvoir adjudicateur

Nom de la personne publique : MAIRIE DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

Adresse : 20 PLACE PIERRE SEMARD
94190 VILLENEUVE SAINT GEORGES

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R. 2191-60 du code de la commande publique : Madame le Maire

Ordonnateur : Madame Kristell NIASME, Maire de Villeneuve Saint Georges

Comptable public ou Organisme chargé du paiement : Madame VALLON EL-KADR, chef du service comptable du SGC d'Orly – Rue Christophe Colomb, 94310 Orly Téléphone : 01 48 53 05 10

2. Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché et conformément à leurs clauses :

Le signataire

Nom : Mme SICARD Florence.....

Qualité : Présidente.....

- ☐ s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;
- ☒ engage la société **LA GENERALE INDUSTRIE**. sur la base de son offre ;
- ☐ s'engage en tant que mandataire du groupement solidaire ;
- ☐ s'engage en tant que mandataire solidaire du groupement conjoint ;
- ☐ s'engage en tant que mandataire non solidaire du groupement conjoint ;

Nom commercial : LGI.....

Dénomination sociale : **LA GENERALE INDUSTRIE**.....

Numéro SIRET : 309 330 835 00062.....

Adresse : **65-71 rue Henri Gautier - ZI Les Vignes 93000 Bobigny**.....

Adresse siège social (si différente) :

Courriel : **commercial@generale-industrie.com**.....

Téléphone : **0148102610**.....

Fax :

La définition des membres du groupement et la répartition des prestations, le cas échéant, sont à définir dans l'annexe « Désignation des cotraitants et répartition des prestations » du présent document.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3. Dispositions générales

3.1. Objet du marché

Le présent acte d'engagement concerne : ACQUISITION D'UNE SCIE A PANNEAUX ET D'UN DEPOUSSIÉREUR POUR LA VILLE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES.

Le présent marché a pour objet l'acquisition, la livraison, l'installation et la mise en service d'une scie à panneaux ainsi que d'un système de dépoussiérage adapté, destinés à un atelier de menuiserie.

3.2. Mode de passation

La présente consultation est passée suivant une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation librement définie par l'acheteur, en application des articles L. 2123-1, R. 2123-1 et R. 2123-4 du code de la commande publique.

3.3. Décomposition de la consultation

Le présent marché est alloti. Il est décomposé en 2 lots.

L'offre de l'entreprise concerne :

☐ Lot n° 1 : ACQUISITION D'UNE SCIE A PANNEAUX

☐ Lot n° 2 : ACQUISITION D'UN DEPOUSSIÉREUR

☐ Tous les lots

4. Durée et délais d'exécution

La durée et les délais d'exécution du marché sont fixés dans les conditions du CCAP.

5. Forme du prix et montant de l'offre

5.1. Forme du prix

Les prestations seront rémunérées par application de prix unitaires. Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix.

5.2. Montant de l'offre

Pour le lot n° 1 - ACQUISITION D'UNE SCIE A PANNEAUX

Les prestations seront rémunérées sur la base des prix fixés dans le bordereau des prix unitaires.

Pour le lot n° 2 - ACQUISITION D'UN DEPOUSSIÉREUR

Les prestations seront rémunérées sur la base des prix fixés dans le bordereau des prix unitaires.

En cas de groupement conjoint d'entreprises, la décomposition des prestations et le paiement par cotraitant seront précisés en annexe du présent acte d'engagement.

6. Avance et règlement des comptes

6.1. Avance

Aucune avance n'est prévue.

6.2. Règlement des comptes

Le délai global de paiement est fixé dans le CCAP ou le CCP le cas échéant.

L'acheteur se libérera des sommes dues au titre du marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants (joindre les RIB) :

Ouvert au nom de : LA GENERAL INDUSTRIE.....

pour les prestations suivantes : Achat d'une scie à panneaux et d'un dépoussiéreur.....

Domiciliation : 65 RUE HENRI GAUTIER 93012 BOBIGNY CEDEX.....

Code banque : 10107 Code guichet : 00217 N° de compte : 00920170703 Clé RIB : 28

IBAN : FR76 1010 7002 1700 9201 7070 328.....

BIC : BREDFRPPXXX.....

En cas de groupement, le paiement est effectué sur :

M 2025 037 -ACQUISITION D'UNE SCIE A PANNEAUX ET D'UN DEPOUSSIÉREUR POUR LA VILLE DE BOBIGNY

Accusé de réception en préfecture
094-219460788-20250926-2025-0189-A
Date de réception préfecture : 26/09/2025

- ☐ un compte unique ouvert au nom du mandataire (joindre un RIB).
- ☐ un compte unique ouvert au nom des membres du groupement (joindre un RIB).
- ☐ les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document (joindre les RIB).

Groupement solidaire avec répartition :

Dans le cadre d'un groupement solidaire avec répartition, le donneur d'ordre se libérera des sommes dues au titre du marché selon la répartition définie en annexe du présent document (joindre les RIB).

Cette possibilité de répartition des paiements ne saurait remettre en cause la solidarité des membres du groupement.

7. Acceptation de l'offre

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-5 du code de la commande publique.

A .BOBIGNY.....

Le

Signature du ou des prestataire(s)

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée pour le ou les lots suivants :

☐ Lot n° 1 : ACQUISITION D'UNE SCIE A PANNEAUX

Montant HT (en €) :

Montant de la TVA (taux de 0.0 %) (en €) :

Montant TTC (en €) :

Montant TTC en toutes lettres (en €) :

.....

☐ Lot n° 2 : ACQUISITION D'UN DEPOUSSEIEREUR

Montant HT (en €) :

Montant de la TVA (taux de 0.0 %) (en €) :

Montant TTC (en €) :

Montant TTC en toutes lettres (en €) :

.....

A Villeneuve St Georges

Le 19 Septembre 2025

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur

Pour l'ave le titre et
Par délégation
Hue Coraline Pereira
Adjointe au Maire

NOTIFICATION DU CONTRAT AU TITULAIRE (Date d'effet du contrat)

A

Le

NANTISSEMENT OU CESSIION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

☐ La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

☐ La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :

La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :

☐ La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

et devant être exécutée par :

en qualité de :

☐ membre d'un groupement d'entreprise

☐ sous-traitant

Liste des pièces en annexe :

- Annexe : Désignation des cotraitants et répartition des prestations

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : SIRET : Code APE : N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : Code APE : N° TVA intracommunautaire : Adresse :				

Dénomination sociale : SIRET : Code APE : N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : Code APE : N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET : Code APE : N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	TOTAUX			


LA GENERALE INDUSTRIE SAS
ZI Les Vignes - 65/71 Rue Henri Gautier
93012 BOBIGNY Cedex
Tél. : 01 48 10 26 10 - INTERNET : www.generale-industrie.com
Email : administratif@generale-industrie.com
Siret : 309 330 835 00062

M 2025 037 -ACQUISITION D'UNE SCIE A PANNEAUX ET D'UN DEPOUSSEIEREUR POUR LA VILLE DE BOBIGNY

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-26280926-2025-01189-AJ
Date de réception préfecture : 26/09/2025
9 / 9